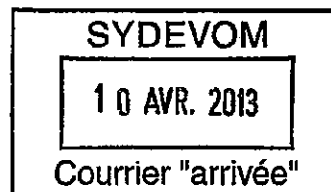


PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service Environnement Risques
Pôle Environnement
Affaire suivie par Philippe CHAMPON
TÉL : 04.92.30.20.96
Fax : 04.92.30.55.04
Courriel : DDT@alpes-de-haute-provence.gouv.fr
Document : PCJA

Digne-les-Bains, - 9 AVR. 2013



Objet : Demande d'autorisation de défrichement.
Accusé de réception du dossier complet.
Reconnaissance de terrain.

Lettre en recommandé avec accusé de réception.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet en date du 11 février 2013 déposé à la Direction Départementale des Territoires des Alpes de Haute-Provence. La demande de défrichement concerne l'implantation d'un centre de stockage de déchets non dangereux d'une superficie de 23 ha 39 a 87 ca sur la commune de Château-Arnoux Saint-Auban.

Je vous informe que compte tenu des éléments de ce dossier, une reconnaissance de la situation et de l'état du terrain est nécessaire. En conséquence, le délai d'instruction de deux mois prévu à l'article R.312-1 du Code Forestier est porté à six mois à compter de la date d'accusé de réception du dossier complet.

J'ai l'honneur de vous inviter à la reconnaissance de terrain qui aura lieu le jeudi 2 mai 2013 à 9H30, rendez-vous devant la mairie de Château-Arnoux.

Je vous demande de bien vouloir y participer ou vous y faire représenter.

.../...

Monsieur le Président du SYDEVOM
A l'attention de Madame Béatrice HUBERT
19, Rue Joseph Reinach
04000 DIGNE LES BAINS

Monsieur Champon, chargé de l'instruction de ce dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,

Pour la Directrice Départementale
des Territoires,

Pierre-Yves COLIN
Chef du Service Environnement et Risques